

# PROCES-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique CLAVERIE, Maire.

Présents : Dominique CLAVERIE, Cécile MALLET, Daniel CARON, Micheline LIBREAU, Sébastien BEAUCOTE, Stéphanie DARRIET, Cécile BART, Danielle BERRUYER, Renaud BRUNET, Laurent HALIN, Julie HENNAUT, Gregory HOLTON, Richard JAZE, Corinne MAZAS, Jacques MEILLAN, Julien MIALHE, Nadia MILLOT, François ROBINEAU, Micheline ROUZIER TOUSSAIN, Viviane TRESSOUS.

Absents excusés : Frédéric DELPECH (pouvoir à R.BRUNET), Céline COSTA (pouvoir à C.MALLET), Alain SIDAOU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 23, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Corinne MAZAS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 décembre dernier.**

Voté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

**1 – Présentation et adoption du Compte Administratif 2025 de la commune.**

Les documents n'ayant pas été visés par la Trésorerie, ce point a été reporté.

**2 – Adoption du Compte de Gestion.**

Les documents n'ayant pas été visés par la Trésorerie, ce point a été reporté.

**3 – Affectation de résultats**

Les documents n'ayant pas été visés par la Trésorerie, ce point a été reporté.

**4 – Adoption du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.**

Lecture est faite du Rapport d'Orientation Budgétaire, qui a été préalablement visé par les membres de la Commission des Finances.

**Voté à l'unanimité.**

**5 – Enveloppe indemnitaires des élus pour 2025 (information)**

Comme chaque année il revient à la commune d'établir un état récapitulatif des indemnités dont bénéficient les élus. Elles sont inchangées depuis 2024.

**Voté à l'unanimité.**

**6 – Compte-rendu des décisions prises par délégation (information)**

Conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, le Conseil municipal est informé des décisions prises par délégation, à savoir le renouvellement de la convention avec le REFPAC organisme en charge du contrôle des enseignes et des publicités extérieures

**7 – Emplacements de stationnement de commerçants non sédentaires**

La Commune peut autoriser des commerces non-sédentaires à stationner sur le domaine public. Il convient de valider les conditions tarifaires.

Food Truck Casa Karine : 25 €/mois pour un emplacement 1 fois par semaine.

Food Truck L'Apepone : 25 €/mois pour un emplacement 1 fois par semaine.

**Voté à l'unanimité.**

## 8 – Travaux d'aménagement phase 2 route de Lartigue

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation il convient de valider le plan de financement de l'opération et de passer une convention de servitude de passage (4 propriétés) pour réaliser les travaux nécessaires (piste piétons/cycles entre le centre-bourg et le futur Pôle Santé).

**Voté à l'unanimité.**

## 9 – Travaux route de Jean Gilles (Réseaux Telecom, éclairage public et Basse Tension)

La commune de MARTILLAC poursuit sa politique de travaux en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il convient de valider les travaux commandés au SDEEG pour l'enfouissement des réseaux.

Pour l'éclairage public et la basse tension (+MO) : 62 283,45 € (nets)

Pour l'enfouissement Telecom (+MO) : 180 604,52 € TTC.

**Voté à l'unanimité.**

## 10 - Avant-Projet de la réhabilitation du local Pétanque

La Commune de Martillac poursuit sa politique en faveur de la Vie Associative et sportive. Elle va débiter les travaux de réhabilitation du local Pétanque et lancer une consultation des entreprises dans le cadre du Code des Marchés Publics.

**Voté à l'unanimité.**

## 11 – Subventions aux associations

Sur proposition de la Commission Vie associative réunie le 19 février, qui a procédé à l'étude des dossiers, il convient de déterminer les montants des subventions aux associations attribués pour 2026.

ASSOCIATIONS	Montant	Vote
A.I.C.A	1 000 €	NPPPV : G.HOLTON 1 Abstention : J.HENNAUT 20 POUR
Atulu	200 €	NPPPV : M.ROUZIER TOUSSAIN 21 POUR
Brins de Chants	1 000 €	NPPPV : S.DARRIET 21 POUR
Harmonie des Graves	600 €	22 POUR
La Martillacaise	14 000 €	NPPPV : S.DARRIET 21 POUR
Thé en Vrac	500 €	22 POUR
Accent Graves	3 000 €	22 POUR
Cawet rando	650 €	22 POUR
MFC	4 500 €	22 POUR
Pedrina'Sevillanas	400 €	NPPPV : J.MEILLAN 21 POUR
Pétanque Martillacaise	1 000 €	NPPPV : J.MEILLAN 21 POUR
Kolam	400 €	22 POUR
Pilate stretch	600 €	NPPPV : C. MALLET 21 POUR
TCM	1 600 €	NPPPV : C. MALLET 21 POUR
Ateliers des nuances	600 €	NPPPV : F.ROBINEAU 21 POUR
Histoire et Patrimoine	420 €	NPPPV : D.CLAVIERIE 21 POUR
Marti'arts	600 €	NPPPV : M.ROUZIER TOUSSAIN 21 POUR

## 12 – Création d'emplois saisonniers pour l'année 2026

En prévision de petites vacances et en période estivale, il est nécessaire de renforcer le service Animation-Jeunesse (centres de loisirs,...). Aussi il est fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel saisonnier en application du code général de la fonction publique, et notamment l'article L 313-1.

**Voté à l'unanimité.**

## 13 – Recrutement de contractuels pour l'année 2026

La Commune est amenée à procéder au recrutement de contractuels pour faire face à un accroissement d'activité sur toute l'année 2026. En application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (modifiée), les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires pour des emplois occasionnels (CDD de 6 mois sur 12 mois maximum).

**Voté à l'unanimité.**

#### **14 – Modification du tableau des effectifs**

Vu en Commission des Ressources humaines réunie le 26 février, il convient de modifier le tableau des effectifs :

Poste à fermer	Poste à ouvrir	Quotité
Adjoint d'animation ppal 2è classe	ATSEM ppal 2è classe	35/35ème

**Voté à l'unanimité.**

#### **15 – Redevance d'occupation du domaine public des réseaux GRDF 2026**

Concernant les canalisations et installations du réseau Gaz, il convient d'arrêter les conditions pour l'occupation du domaine public.

**Voté à l'unanimité.**

#### **16 - Redevances d'occupation du domaine public des réseaux télécoms 2026**

Ce point a été reporté, les éléments tarifaires de 2026 n'ayant pas été adressés par le SDEEG.

#### **17 – Adhésion aux missions « coaching-conseils en organisation » du Centre de Gestion de la Gironde.**

Dans le cadre de sa politique de Ressources Humaines, la Commune peut adhérer gratuitement aux services proposés par le Centre de Gestion de la Fonction publique de la Gironde pour des missions de coaching et de conseils en organisation.

**Voté à l'unanimité.**

#### **18 – Convention Territorial d'Exercice Concerté des Compétences (CTEC)**

En application de la Loi NOTRe, la Commune doit valider le projet de convention afin de définir et d'organiser les modalités de l'action concertée en matière de la Solidarité, exercée conjointement par le Département de la Gironde, par la Communauté de communes de Montesquieu, et par les Communes et leurs CCAS.

**Voté à l'unanimité.**

#### **19 – Prémption d'un terrain par la SAFER.**

La SAFER a informé la Commune qu'un terrain agricole était en cours de transaction. Compte-tenu de son emplacement la Commune peut se porter candidate à l'acquisition d'un terrain préempté par la SAFER cadastré A 1185 de 6 500 m<sup>2</sup>.

**Voté à l'unanimité.**

Questions diverses.

Pour ce dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire souhaite remercier les élus-es pour leur travail et leur engagement au service des Martillacais.

Il remercie également individuellement chaque élu-e qui a choisi de ne pas se représenter, pour tout le travail accompli ces dernières années dans le cadre de leurs fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.